

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Pouvoirs :	1
Absents non représentés	0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13/03/2025

ID : 014-211407127-20250311-01CM2025010-DE



Date de convocation du CM : 5/03/2025

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 11/03/2025

01-CM-2025-010- Mise à disposition du service de police municipale de la commune au bénéfice de la commune de Sannerville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 février 2025,
Vu l'avis de la commission Finances, Personnel et Administration générale du 27 février 2025,

Considérant la possibilité offerte par le législateur d'optimiser la gestion des polices municipales,
Considérant que la commune de Sannerville a fait connaître son intérêt pour la mise en place d'un service commun de police municipale auprès de la commune de Troarn,
Considérant que le maire de Troarn et le maire de Sannerville souhaitent l'un et l'autre cette mise à disposition aux conditions prévues par la convention ci-annexée,
Considérant que les communes doivent signer ladite convention,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 27 voix exprimées, 22 pour, 3 contre (MM. Lemarchand et Marie, Mme Lemaresquet), 2 abstentions (M. Thomas et Mme Loisel),

Article 1 : **AUTORISE** la mise à disposition du service de police municipale au bénéfice de la commune de Sannerville dans les termes et conditions de la convention ci-annexée.

Article 2 : **DIT** que cette convention est conclue pour une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} juin 2025, soit jusqu'au 31 mai 2028.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de son service de police municipale ainsi que tout acte y afférent.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,

Christian LE BAS

